

Descriptif complet de la formation (2018-2021) Educateur Spécialisé (uniquement à l'ESSSE Valence)

La réforme des formations (2018-2021) Assistant de Service Social, Educateur de Jeunes Enfants et Educateur Spécialisé est bien entrée en vigueur depuis septembre 2018, après parution des textes réglementaires (arrêté du 22 août 2018).

Le passage des diplômes de niveau III au niveau II fait suite à la mise en place des grades Licence-Master-Doctorat (LMD).

LA PROFESSION EDUCATEUR SPECIALISE

Référentiel professionnel

L'éducateur spécialisé est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.

L'éducateur spécialisé intervient dans une démarche éthique dans le respect de l'altérité. Il favorise l'instauration d'une relation à l'autre en adoptant une démarche réflexive sur ses pratiques professionnelles. Il s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

L'éducateur spécialisé intervient dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion.

Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire ou pluriprofessionnelle. Son intervention s'effectue dans le respect du projet institutionnel et de l'expression de la demande des personnes accompagnées.

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il est amené à organiser et/ou coordonner des projets et/ou mobiliser des équipes dans la mise en place d'actions socio-éducatives en interne ou dans le cadre de travail en partenariat. Il est en lien avec des partenaires et des réseaux d'acteurs du territoire.

L'éducateur spécialisé est en veille professionnelle et développe une expertise sur les évolutions du secteur ou de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Il intègre les évolutions dans son activité et dans ses modes d'intervention et partage ses analyses avec les acteurs concernés.

L'éducateur spécialisé travaille auprès d'enfants, adultes, familles et groupes en difficulté en situation de vulnérabilité ou de handicap auprès desquels il contribue à créer les conditions pour qu'ils soient protégés et accompagnés, considérés dans leurs droits et puissent les faire valoir.



L'éducateur spécialisé contribue au processus de socialisation et d'autonomie des personnes. Il favorise le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans l'environnement des personnes et de la société. Il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne et peut contribuer à son insertion socioprofessionnelle. L'éducateur spécialisé établit une relation éducative à partir de ses observations et de situations du quotidien dans des espaces institutionnels formels et informels.

Dans sa pratique, il adopte des attitudes et des postures basées notamment sur l'empathie, l'écoute et la bienveillance. Il s'adapte à l'autre en se rendant disponible.

Il est amené à élaborer un accompagnement éducatif avec la personne ou le groupe dans une temporalité tenant compte des singularités, des aspirations et des potentialités de chacun.

Il s'inscrit dans un travail d'équipe avec laquelle il partage et analyse des hypothèses de travail adaptées aux besoins repérés.

Il conçoit, conduit, évalue des actions socio-éducatives dans le cadre de projets personnalisés, crée et met en œuvre des actions mobilisant différentes méthodologies, propose des activités, des médiations et fait preuve de créativité.

Il émet des propositions pour l'analyse des besoins, l'évaluation et l'ajustement des orientations des politiques éducatives ou sociales menées dans les institutions avec lesquelles il travaille dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

Dans un but de transmission de connaissances et savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

LA FORMATION (uniquement sur le site de Valence)

A l'ESSSE, les formations sociales post BAC s'inscrivent dans le système de formation européen avec la mise en œuvre du protocole de Bologne et de l'architecture des formations en ECTS, à hauteur de **180 crédits ECTS**. La formation ES est certifiée par un Diplôme d'Etat (D.E.) et par l'attribution de 180 ECTS.

La formation s'organise sur 6 semestres à partir de modules communs aux formations ASS, EJE et ES et de modules spécifiques centrés sur le métier.

Elle s'adresse aux jeunes adultes en continuité de leur scolarité ou aux personnes en reconversion professionnelle.

Elle se décline à travers :

- ↪ **Une qualification par la pédagogie de l'alternance** : enseignement en Centre de Formation / Stage pratique.
- ↪ **La mise en œuvre de la transversalité** : la formation s'organise à partir de modules communs aux formations d'Assistant de Service Social, d'Educateur Spécialisé et d'Educateur de Jeunes Enfants, et de modules spécifiques centrés sur le métier.
- ↪ **La préparation au D.E.E.S.** (Diplôme d'Etat Educateur Spécialisé).

Elle s'organise en :

- ❖ **2100 heures de formation pratique** sur Sites Qualifiants, les stages s'effectuent MAJORITAIREMENT en région Ardèche et Drome
- ❖ **1450 heures d'enseignement** en Centre de formation autour de quatre Domaines de Compétences traversés par la méthodologie de recherche.

Domaine de compétence	Référentiel
<p>DC 1 500 heures</p>	<p style="text-align: center;">La relation éducative spécialisée</p> <p>Accueillir la personne dans le respect de sa singularité et dans une démarche éthique</p> <p>Instaurer une relation éducative</p> <p>Identifier et analyser les besoins, les attentes et les ressources de la personne ou du groupe</p> <p>Développer une compréhension de la situation de la personne</p> <p>Assurer une fonction d'étayage et de repère dans une dimension éthique</p> <p>Accompagner la personne dans la compréhension et l'appropriation du cadre et des règles</p> <p>Contribuer au développement et au maintien de l'autonomie de la personne</p> <p>Accompagner à l'exercice de la citoyenneté</p> <p>Organiser le cadre adapté à la rencontre</p> <p>Se saisir des temps et espaces non formalisés pour permettre la rencontre</p> <p>Créer des espaces et des temps propices au travail éducatif</p> <p>Utiliser le quotidien individuel et collectif comme support à la relation éducative</p> <p>Créer les conditions pour mobiliser les ressources de la personne, de la famille, du groupe et de l'environnement pour l'accompagnement éducatif</p> <p>Rechercher et soutenir la participation des personnes dans l'accompagnement éducatif</p> <p>Favoriser l'expression des personnes</p> <p>Soutenir la personne dans l'accès à ses droits</p> <p>Favoriser le développement des capacités de la personne</p> <p>Favoriser le développement des capacités de la personne</p> <p>Favoriser les interactions dans un groupe</p> <p>Favoriser et soutenir les dynamiques collectives</p>
<p>DC 2 400 heures</p>	<p style="text-align: center;">Conception et conduite de projet éducatif spécialisé</p> <p>Associer la personne au suivi des actions mises en place tout au long de son parcours</p> <p>Créer les conditions de la participation de la personne dans les différentes étapes de l'accompagnement éducatif</p> <p>Observer, analyser et rendre compte des situations éducatives</p> <p>Etablir un diagnostic socioéducatif partagé</p> <p>Co-construire avec la personne, ou son représentant, un projet d'accompagnement à partir d'une analyse partagée de la situation</p> <p>Concevoir un projet socioéducatif</p>



	<p>Concevoir et mettre en œuvre l'animation du quotidien</p> <p>Mettre en œuvre une intervention socio-éducative individuelle ou collective</p> <p>Mettre en œuvre le suivi du projet socio-éducatif et évaluer les effets des actions menées dans une démarche globale de projet</p> <p>Réajuster ses pratiques dans le cadre du projet socioéducatif</p>
<p>DC 3 300 heures</p>	<p>Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle</p> <p>Créer les conditions pour mobiliser les ressources de la personne, de la famille, du groupe et de l'environnement pour l'accompagnement éducatif</p> <p>Rechercher et soutenir la participation des personnes dans l'accompagnement éducatif</p> <p>Créer les conditions pour que la personne soit auteure de ses projets</p> <p>Favoriser l'expression des personnes</p> <p>Soutenir la personne dans l'accès à ses droits</p> <p>Favoriser le développement des capacités de la personne</p> <p>Favoriser les interactions dans un groupe</p> <p>Favoriser et soutenir les dynamiques collectives</p>
<p>DC 4 250 heures</p>	<p>Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux</p> <p>Mobiliser les acteurs nécessaires à la mise en œuvre du projet socioéducatif</p> <p>Construire et entretenir une relation partenariale</p> <p>S'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques</p> <p>Contribuer à la réflexion, la formalisation et l'utilisation d'outils d'évaluation</p> <p>Développer, partager ses connaissances professionnelles</p> <p>Rendre compte de l'expérience de terrain pour aider à l'évaluation des dispositifs de politiques publiques et au respect des droits fondamentaux</p>

La Validation des Acquis de l'Expérience

L'ESSSE est impliquée dans les dispositifs VAE à travers l'AVAETS (Association Rhône-Alpes d'accompagnement pour la validation des acquis de l'expérience en travail social). La VAE s'adresse principalement à des personnes ayant acquis une expérience significative dans le domaine de l'éducation spécialisée (au moins un an d'expériences) et notamment celles qui ont fait fonction d'éducateur. En cas d'obtention partielle, l'ESSSE propose un complément de formation. Attention, cette formation post VAE nécessite de réunir des conditions particulières en matière de disponibilité dans l'emploi ou de montage financier. Se renseigner auprès de nos services.

Dans le cadre de la VAE, il s'agit de témoigner de compétences équivalentes à celles travaillées dans la formation et mobilisées dans le travail, notamment à travers la prise de responsabilité, la réflexion psychopédagogique, le développement de projets éducatifs individuel et collectif, etc...

La VAE n'a pas vocation à se substituer à la formation en situation d'emploi, car cette dernière permet d'accompagner un projet de changement de positionnement professionnel et à la construction de compétences non encore mobilisées dans l'exercice professionnel quotidien.

Pour tout renseignement sur la VAE, <http://www.avaetss.com/> ou Mail : info@avaetss.com / AVAETS 20 Rue de la Claire 69009 LYON tél. 04 37 65 33 58

PROTOCOLE D'ALLEGEMENT en cours d'élaboration

-Les candidats possédant un diplôme de niveau 3 en travail social (ASS, ES, EJE, CESF, DEJEPS, ETS) pourront avoir un parcours de formation allégé.

Attention il n'y aura plus d'allègement de semestres complets mais de modules ;

Il n'y aura plus d'allègement au Diplôme d'Etat des DC3 et DC4.

Toutes les certifications seront à passer.

-Les candidats titulaires d'une licence type sciences de l'éducation, devraient être allégés d'un ou plusieurs modules (après étude) mais cela ne réduirait pas la durée de formation et n'allègerait pas les épreuves correspondantes.

-Pour les personnes ayant obtenu une validation partielle dans le cadre de la VAE ASS. Ces personnes sont dispensées des épreuves de sélection et peuvent bénéficier, sous conditions, d'un complément de formation.



FRAIS DE SCOLARITE

Les frais de scolarité fixés par le Ministère et les frais annexes fixés par l'ESSSE restent acquis pour toute année scolaire commencée.

Montant pour l'année 2019-2020 : Les droits d'inscription s'élèvent à 170 € et les frais de scolarité s'élèvent à 698 €.

AIDES FINANCIERES

Des Aides Régionales en formations sanitaires et sociales peuvent être attribuées par le Conseil Régional et Départemental Rhône-Alpes, en fonction des ressources et de la situation familiale. Modalités d'inscription et simulation sur le site

www.auvergnerhonealpes.eu.

Les personnes salariées peuvent demander à leur employeur de bénéficier d'un Congé Individuel de Formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier auprès du Pôle Emploi du PARE (plan d'Aide au Retour à l'Emploi) et dans certains cas de prise en charge par le Pôle Emploi.

Candidats-Etudiants en situation de HANDICAP



L'ESSSE est agréé H+. Cela signifie que nous proposons un accompagnement spécifique aux personnes en situation de handicap. Si vous êtes concerné(e) et que vous souhaitez un échange afin d'envisager d'éventuelles adaptations de la sélection/formation, merci de prendre contact par mail avec la Référente H+ : bleton@esse.fr